



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2025-214

PUBLIÉ LE 4 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie / CABINET

R28-2025-12-03-00006 - Délégation de signature relative au contrôle budgétaire et au contrôle économique et financier en Normandie à compter du 03/12/2025 (3 pages)

Page 3

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2025-12-03-00007 - Délégation de signature cession BOIS
GUILLAUME (1 page)

Page 7

R28-2025-12-03-00005 - DELEGATION DE SIGNATURE CESSION GARAGES
LOUVIERS 2025_CLE (2 pages)

Page 9

Direction Régionale des Finances Publiques de
Normandie

R28-2025-12-03-00006

Délégation de signature relative au contrôle
budgétaire et au contrôle économique et
financier en Normandie à compter du
03/12/2025



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques
Direction régionale des Finances publiques de
Normandie et du département de la Seine-
Maritime**
Division des ressources humaines
38 cours Clémenceau
76037 Rouen Cedex
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Délégation de signature relative au contrôle budgétaire et au contrôle économique et financier en Normandie

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de l'État ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 pris en application de l'article 176 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2021 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2017 pris en application de l'article 176 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Décide :

Article 1 : Contrôle budgétaire des services de l'État

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des dépenses déconcentrées des services de l'État dans la région Normandie à l'exception des refus de visas, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Edouard JAYER, administrateur des finances publiques adjoint, chargé d'intérim du service Contrôle Budgétaire Régional ;

- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques

- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques

- Madame Delphine RAMBAUD, inspectrice des finances publiques

- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques

- Madame Marie-Claire LAVENU, contrôlease principale des finances publiques
- Madame Caroline BERTHELOT-PELLERIN, contrôlease principale des finances publiques
- Monsieur Olivier CARON, contrôleur principal des finances publiques
- Madame Sarah FAVE, contractuelle de catégorie B pour le visa des actes du BOP 177

Article 2 – Contrôle budgétaire des opérateurs de l'Etat :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des établissements publics à caractère administratif et des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel dans la région Normandie à l'exception des refus de visas, délégation est donnée à :

- Monsieur Edouard JAYER, administrateur des finances publiques adjoint, chargé d'intérim du service Contrôle Budgétaire Régional ;
- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques
- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques
- Madame Delphine RAMBAUD, inspectrice des finances publiques
- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques

Article 3 – Contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public et organismes qui y sont soumis :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public et autres organismes de la région Normandie, délégation est donnée à :

- Monsieur Edouard JAYER, administrateur des finances publiques adjoint chargé d'intérim du service Contrôle Budgétaire Régional ;
- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques
- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques
- Madame Delphine RAMBAUD, inspectrice des finances publiques
- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques

Article 4 – Avis sur les projets de convention constitutive de groupements d'intérêt public :

Pour rendre un avis sur les projets de convention constitutive de groupements d'intérêt public en application de l'article 1 du décret n°2012-91 susvisé, délégation est donnée à :

- Monsieur Edouard JAYER, administrateur des finances publiques adjoint, chargé d'intérim du service Contrôle Budgétaire Régional ;
- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques
- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques
- Madame Delphine RAMBAUD, inspectrice des finances publiques
- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques

Article 5 – Approbation des budgets au titre de la tutelle financière et autorisation de recettes et de dépenses :

Pour signer tout acte se rapportant aux décisions d'approbation ou d'autorisation prévues aux deuxième et quatrième alinéas de l'article 176 du décret du 7 novembre 2012, pris par l'Agence régionale de santé de Normandie, par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie, par l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie, délégation est donnée à :

- Monsieur Edouard JAYER, administrateur des finances publiques adjoint, chargé d'intérim du service Contrôle Budgétaire Régional ;
- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques
- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur des finances publiques
- Madame Delphine RAMBAUD, inspectrice des finances publiques

- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques

Article 6 – Les précédentes délégations accordées sont abrogées.

Article 7 – La présente décision prendra effet à compter de la publication au recueil des actes administratifs de Normandie.

Fait à Rouen, le 03 décembre 2025

Le directeur régional des finances
publiques de Normandie et du
département de la Seine-Maritime



Denis GIROUDET

EPF Normandie

R28-2025-12-03-00007

Délégation de signature cession BOIS
GUILLAUME

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Anne FREGER-LENIERE

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de BOIS-GUILLAUME, le 10 décembre 2019 et l'avenant technique signé le 20 août 2024, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 19 décembre 2013 et délibération du conseil municipal de la ville de BOIS-GUILLAUME, du 25 novembre 2021.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé « SAS RIVES DE SEINE & ASSOCIES » titulaire d'offices notariaux à GRAND-COURONNE et ROUEN, et dont le siège est à GRAND-COURONNE (76530), 5 place Césaire Levillain, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Anne FREGER-LENIERE, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La société dénommée LOGEO SEINE, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est à LE HAVRE (76600), 139 cours de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 367 500 899,

- Une maison à usage d'habitation, située à BOIS-GUILLAUME (76230), 19 rue Girot, cadastrée section AV numéros 306 et 307, d'une contenance totale de 26a04ca,

moyennant le prix de **CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE HUIT CENT SEIZE EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (558 816,69 EUR), valable jusqu'au 30 décembre 2025**, se décomposant en valeur foncière pour 520.685,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 34.665,17 € et la TVA sur marge d'un montant de 3.466,52 €, stipulé payable comptant au jour de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, 02/12/2025
Le Directeur Général

Notifiée 03/12/2025
à Madame Anne FREGER-LENIERE

Gilles GAL

✓ Certifié par  you sign

Anne FREGER

✓ Certifié par  you sign

EPF Normandie

R28-2025-12-03-00005

DELEGATION DE SIGNATURE CESSION
GARAGES LOUVIERS 2025_CLE

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la ville de LOUVIERS le 29 janvier 2020 et son avenant du 3 mai 2021, après décision du Directeur Général de l'EPF de Normandie du 17 décembre 2019, et délibération du Conseil Municipal de LOUVIERS du 3 décembre 2018,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société Civile Professionnelle "Stéphane PELFRENE et Thibault POTENTIER, notaires associés", titulaire d'un office notarial à LOUVIERS (Eure), ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT,
Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel l'Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de la commune de LOUVIERS, dont le siège est à LOUVIERS, 19 rue Pierre Mendès France, identifiée sous le numéro SIREN 212 703 755,

NEUF (9) GARAGES situés à LOUVIERS, 20 rue de l'Abbé Caresme, lotissement RESIDENCE DES ACACIAS, cadastrés :

- Section AT numéro 382 pour une contenance de 13 m²
- Section AT numéro 369 pour une contenance de 13 m²
- Section AT numéro 298 pour une contenance de 13 m²
- Section AT numéro 358 pour une contenance de 13 m²
- Section AT numéro 359 pour une contenance de 13 m²
- Section AT numéro 389 pour une contenance de 13 m²
- Section AT numéro 390 pour une contenance de 13 m²
- Section AT numéro 297 pour une contenance de 13 m²
- Section AT numéro 377 pour une contenance de 13 m²

A chacun de ces garages est attaché le 1/106^{ème} indivis de la parcelle cadastrée section AT numéro 392 d'une contenance de 1.419 m², placée sous le régime de l'indivision forcée constituant le chemin d'accès aux différents garages.



Moyennant le prix global de cession de **VINGT DEUX MILLE CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS et DEUX CENTIMES (22.171,02 €) Toutes Taxes Comprises**, valable jusqu'au 18 décembre 2025, se décomposant en valeur foncière pour 19.500 €, frais d'acquisition pour 2.225,84 €, soit un prix HORS TAXES de 21.725,84 €, auquel s'ajoute la TVA sur Marge au taux de 20% d'un montant de 445,18 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le
Le Directeur Général

Signé le 03-12-2025

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Signé le 03-12-2025

Notifiée, le
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Bon pour acceptation

Caroline LEFEBVRE EVENOT

✓ Certifié par  yousign